



**Pas de bébés
à la consigne !**

Appel-pétition

Parents, professionnel.le.s, citoyen.ne.s, ensemble pour un printemps des modes d'accueil de la petite enfance !

Une réforme des modes d'accueil est annoncée par le gouvernement pour l'été 2019 alors que les conditions d'accueil n'ont cessé de se dégrader depuis dix ans (surbooking, taux d'encadrement fréquemment non respectés, tum-over important dans les équipes, insuffisance de la formation continue, etc.), difficultés puissamment exprimées par les professionnel.le.s et les parents à l'occasion de la mobilisation du 28 mars 2019.

Parents, professionnel.le.s, citoyen.ne.s, nous prenons la parole pour une réforme qui permette de développer largement l'offre d'accueil des jeunes enfants tout en assurant sa plus ample qualité.

Qui dit « qualité » suppose :

- des niveaux élevés de qualifications professionnelles,
- des taux d'encadrement favorables,
- une taille restreinte des groupes de jeunes enfants,
- le respect des rythmes spécifiques des tout-petits,
- la stabilité du personnel, du temps et de la disponibilité à l'égard de l'enfant et sa famille,
- l'implication des parents,
- l'adéquation des locaux.

Qui dit « qualité » engage :

- à développer la sensibilité du personnel aux intérêts et aux besoins des enfants,
- à étayer le sens que trouvent les personnels dans leur travail et leur accord avec les objectifs et les méthodes du travail,
- à promouvoir des temps de réflexion réguliers sur les pratiques qui favorisent une prise en compte de l'enfant et de sa famille dans leur singularité.

Nous demandons au gouvernement d'adopter, sur la base des [vingt propositions](#) de « Pas de bébés à la consigne », des mesures concrètes qui incarnent ces critères de qualité, dans le cadre de la prochaine réforme des modes d'accueil :

- **Atteindre l'objectif d'un ratio moyen d'encadrement** d'un professionnel pour cinq enfants en établissement d'accueil du jeune enfant à l'horizon 2022.
- **Revenir à un ratio d'au moins 50%** de professionnel-le-s les plus qualifié-e-s en EAJE, mesure qui devrait être immédiatement suivie d'un plan de formation initiale et continue permettant d'élever progressivement ce ratio.
- **Limiter les possibilités d'accueil en surnombre** à 110% de l'effectif en EAJE.
- **Garantir une surface de 7m² minimum** par enfant sur tout le territoire.
- **Conserver un effectif de 10 enfants maximum** dans les micro-crèches.
- **Élever globalement les niveaux de qualification** de l'ensemble des professionnel.le.s des modes d'accueil individuels et collectifs, en formation initiale et formation continue diplômante et permettre à tous de bénéficier de réels parcours de promotion professionnelle.
- **Instituer et financer des temps d'analyse** sur les pratiques professionnelles en EAJE, en maisons d'assistantes maternelles et pour les assistant.e.s maternel.le.s exerçant à domicile.
- **Aligner les restes à charge** incombant aux familles, pour tous les modes d'accueil, sur la base des calculs découlant de l'application du quotient familial et généraliser le versement en tiers payant de l'aide financière CAF à toutes les familles employant un.e assistant.e maternel.le.
- **Redéfinir le mode de financement des EAJE** en écartant la tendance à "rentabiliser" les temps d'accueil au détriment de la qualité d'accueil.

La réforme des modes d'accueil que nous appelons de nos vœux doit conduire à développer l'offre d'accueil des jeunes enfants de 400 000 places dont 200 000 en accueil collectif, elle doit favoriser l'accessibilité de tous les modes d'accueil aux enfants de toutes les catégories socio-professionnelles et veiller à l'inclusion la plus large des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique.

**Demain plus un bébé à la consigne,
pour le printemps des modes d'accueil c'est maintenant qu'on signe !**

www.pasdebebesalaconsigne.com